



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 1 / 0 6 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 1 6 / 0 6 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7040

1 Intitulé du projet

Création de nouvelles lignes "Extrusion" et "Recyclage"/ Soumission au Cas par Cas au titre du R122-2 suite à l'augmentation de capacité sous les rubrique 2661-1a, 2661-2a et 2791-1

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TRIWORLD OMBREE D'ANJOU

Raison sociale

N° SIRET

6 6 2 0 2 5 0 0 6 0 0 1 0 4

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

GAUCHET

Prénom(s)

Thierry

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|-----------------------------------|--|
| 1a | ICPE, Rubriques : 2791, 2661 |

3.1 Le projet a-t-il fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet a-t-il fait l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société TRIOWORLD exploite sur la commune d'OMBREE-D'ANJOU une usine de fabrication de films polyéthylène basse densité exclusivement dédié à des usages agricoles (bâches d'ensilage, films d'enrubannage, ...) fabriqués par extrusion à partir de granulés de matières premières ou de films usagés valorisés après plusieurs opérations de traitement dont des lavages, broyages, granulations.

Le site a fait l'objet d'une visite d'inspection de la DREAL le 16 septembre 2021, le rapport de visite d'inspection en date du 27 septembre 2021 mentionne notamment des besoins de déposer un porter à connaissance afin de régulariser sa situation et présenter les modifications envisagées.

Le porter à connaissance est présenté par ailleurs.

Les modifications dépassent en elles-mêmes le seuil de l'enregistrement sous les rubriques 2661 et 2791-1.

4.2 Objectifs du projet

La société souhaite augmenter sa capacité de production en créant :

- des nouvelles lignes "Extrusion" (ligne sac poubelle),
- des lignes "recyclage"
- et en mettant en place des silos de stockage de granulés de PE.

Ainsi dans le cadre du porter à connaissance, après analyse du caractère substantiel des modifications du site, il apparaît que l'augmentation des capacités de production entraîne :

- le dépassement en elle-même du seuil de l'enregistrement pour la rubrique 2661-2a ;
- le dépassement en elle-même du seuil de l'autorisation pour les rubriques 2791-1 et 2661-1a.

De ce fait au titre du R122.2, le site est soumis à la réalisation d'un Cas par Cas.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les modifications envisagées seront mises en place progressivement (entre 2023 et 2024).

- 6 nouvelles lignes d'extrusion (960 m² d'espace au sol déjà existant) + l'espace traitement de matière (290 m² d'espace au sol déjà existant) : seul une réhausse du bâtiment existant fait l'objet de travaux (hauteur totale de 18,5 m)

- 2 nouvelles lignes de recyclage, ligne C (710 m² d'espace au sol déjà existant) et ligne D (1420 m² d'espace au sol déjà existant + 430 m² de nouveau dallage extérieur, espace déjà goudronné qui sera bétonné) : seul une réhausse du bâtiment existant fait l'objet de travaux (hauteur totale de 9,5 m)

- 6 silos de stockage de granulés PE : 6 x 100 m³ soit 600 m³ au total situés en extérieur. Le sol étant déjà bétonné, il n'y aura pas de création de surface imperméabilisée supplémentaire. La surface au sol dédié à ces 6 silos représente 110 m².

- cuve de récupération d'eau de pluie (ligne 8003), surface au sol = 20 m² (aire déjà existante)

- nouvelle station de traitement des eaux (ligne 8004), surface = 13 m² (aire goudronnée existante)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La création de 6 nouvelles "Extrusion" (lignes sac poubelle : 2 mises en service en 2022, 2 en 2024 et 2 en 2025).

La création de 2 nouvelles lignes "Recyclage" (lignes 8003 et 8004).

La mise en place de 6 silos de stockage de granulés de PE (2023).

4.4 Quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est soumis à autorisation et dispose d'un arrêté préfectoral en date du 21 mars 2000 et d'un arrêté complémentaire en date du 4 mars 2013

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|---|--|
| - 2791-1 Installation de traitement de déchets non dangereux (Autorisation) - 2661-1a Transformations de polymères (Autorisation) -2661-2a Transformation des matières plastiques (Enregistrement) - 2662-1 Stockage de polymères (Enregistrement) nouvelles lignes extrusion + recyclage | Q = 96 t/j Q = 256 t/j Q= 96 t/j V= 3510 m3 S totale = 3810 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 24 Voie : rue de la Pidaie

Lieu-dit :

Localité : OMBREE D'ANJOU - POUANCE

Code postal : 4 9 4 2 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 7 ° 4 4 , 5 0 " N Lat. : 0 1 ° 0 9 , 3 5 " O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " N Lat. : ° ' " O

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " N Lat. : ° ' " O

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Anjou Bleu Communauté. Parcelles cadastrales section AC: 816, 426, 299, 300, 311, 310, 485, 298, 309, 814, 425. Surface totale du terrain = 51 322 m²

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La société TRIOWORLD dispose d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement datant du 21 mars 2000 et d'un arrêté complémentaire du 4 mars 2013

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les ZNIEFF les plus proches du site sont les suivantes : - ZNIEFF TYPE 1 : 520220041 "ETANG DE SAINT-AUBIN", située à 700 m à l'Ouest du site - ZNIEFF TYPE 1: 520014644 "ETANT DE TRESSE", située à 1,8 km au Sud du site |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site d'implantation n'est pas inclus dans un périmètre d'espace naturel protégé. |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'arrêté d'approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 3ème échéance, du département de MAINE-ET-LOIRE, a été approuvé le 10 octobre 2019. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Protection au titre des abords des monument historique (situé à 2km au Sud-Ouest du site) : - Château (ruines) (id 1910144889) ; - Château (ruines) Ancien grenier à sel (id 1910144478) - Tour de l'horloge dite Porte Angevine (id 1910144427) |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune est concernée par le transport de matières dangereuses |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | -18 anciens sites industriels sont recensés sur la commune. - SSP000359101 : 1 site pollué ou potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (ex-BASOL), est situé à 250m au nord du site |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'EST du département de MAINE-ET-LOIRE est concernée par une ZRE. La commune d'OMBREE D'ANJOU n'est pas concernée par une ZRE. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--|
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les zones NATURA 2000 les plus proches du site sont situés au Sud-Ouest du site : - FR5300002 "Marais de Vilaine" situé à 51 km ; - FR5212005 "Forêt de Gâvre", situé à 46 km ; - FR5200628 "Forêt, étang de Vioreau et étang de la Provostière", situé à 30 km . |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site sera raccordé au réseau d'alimentation d'eau potable de la commune pour les besoins sanitaires et pour le lavage des lignes de l'atelier recyclage. La mise en oeuvre du projet représente une consommation supplémentaire d'eau de 11 000 m ³ (1m ³ pour 1t de produit recyclé) soit une consommation totale du site d'environ 18 000 m ³ . Une cuve de récupération d'eau de pluie sera mise en place et un recyclage d'eau sera en place pour l'ensemble des lignes d'extrusion. |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y aura pas d'aménagement sur une nouvelle parcelle ni de construction. L'extension ne concerne que la réhausse de 2 bâtiments. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y aura pas d'aménagement sur une nouvelle parcelle. Il n'y aura pas de création de nouveaux bâtiments. Il n'y aura aucune extension de bâtiment existant, uniquement des réhausses de bâtiments |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y aura pas d'aménagement sur une nouvelle parcelle. Il n'y aura pas de création de nouveaux bâtiments. Il n'y aura aucune extension de bâtiment existant, uniquement des réhausses de bâtiments |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Milieu naturel | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'aura pas d'incidence sur la biodiversité existante puisqu'il n'y aura pas de création de nouveaux bâtiments. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas situé dans une zone Natura 2000. |
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'étant situé dans aucune zone particulière il n'a aucun impact sur ces zones. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y aura pas d'aménagement sur une nouvelle parcelle. Il n'y aura pas de création de nouveaux bâtiments. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est concerné au même titre que tous les projets de la commune par le risque de transport de marchandises dangereuses. La commune dispose d'une canalisation de gaz naturel. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est concerné au même titre que tous les projets réalisés sur la commune. La commune est concernée par : - un risque moyen de retrait gonflement des sols argileux; - un risque potentiel de catégorie 3 au Radon |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|--|--|---|
| Risques | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendrera aucun risque sanitaire : raccordement du site au réseau d'eaux usées de la commune (pour les eaux sanitaires et les eaux de lavage après passage dans la chaîne de traitement du site). Le projet n'aura pas d'impact sur les rejets atmosphériques, il n'y aura pas de création de cheminées supplémentaires |
| | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le trafic routier augmentera de 0,14% (20 308,5 véhicules/an) par rapport à la situation actuelle (20 280 véhicules/an). Le trafic comprend : la livraison des matières premières, l'expédition des produits finis, le personnel de l'entreprise et la collecte des déchets. |
| Nuisances | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne sera pas source de bruit . Une cartographie des niveaux sonores ambiants a été réalisée dans les ateliers "Extrusion" et "Recyclage", en avril 2021. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne sera pas susceptible d'engendrer des odeurs. Le projet s'insère dans une zone industrielle où les activités pourront être à l'origine d'émission d'odeur. |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations importantes. Le projet s'insère dans une zone industrielle où les activités pourront être à l'origine de vibration. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne sera pas à l'origine d'émissions lumineuses. Le projet s'insère dans une zone industrielle où les activités pourront être à l'origine d'émissions lumineuses. |
| | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les rejets atmosphériques sont issus des brûleurs de gaz pour le séchage de paillettes, le préchauffage des granulés et le four de maturation des produits finis. Dans le cadre du projet deux brûleurs à gaz ou électriques seront installés pour le séchage des lignes de lavage 8003 et 8004. Il n'y aura aucune cheminée supplémentaire. |
| Emmissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les rejets atmosphériques sont issus des brûleurs de gaz pour le séchage de paillettes, le préchauffage des granulés et le four de maturation des produits finis. Dans le cadre du projet deux brûleurs à gaz ou électriques seront installés pour le séchage des lignes de lavage 8003 et 8004. Il n'y aura aucune cheminée supplémentaire. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Emissions | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les eaux usées (eaux sanitaires) sont dirigées vers le réseau d'eaux usées communales. Les eaux pluviales sont dirigés vers le réseau communal après passage par un séparateur hydrocarbures. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les eaux usées industrielles (stations de traitement de l'eau de lavage, équipements de lavage et les granulateurs) sont rejetées vers le réseau communal après passage dans la chaîne de traitement du site. Ce raccordement à la station d'épuration communal fait l'objet d'une convention de rejet datant 20 décembre 2010. La mise à jour de cette convention est en cours. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les déchets produits sont des déchets recyclables : cartons, palettes, DIB, paillettes de PE et déchets de mandrins PP/PVC/PE. Ils sont collectés par des prestataires et acheminés vers les filières de recyclages adaptées. Les boues issus de la station de lavage sont collectées et acheminées en enfouissement technique. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y aura pas d'aménagement sur une nouvelle parcelle. Il n'y aura pas de création de nouveaux bâtiments |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ont été recherchés via le site de la DREAL PAYS DE LA LOIRE où sont listés les différents avis émis par l'autorité environnementale dans les environs du projet. La recherche était centrée sur les avis établis sur les projets les plus proches géographiquement du site. Il ressort de la recherche effectuée :

- que le 6 janvier 2020, un avis a été signé pour le Plan d'épandage de l'unité de méthanisation de Combrée - SAS META BIO ENERGIES
- En 2019, pas d'observation n'a été émise par l'Autorité environnementale dans le délai réglementaire échu le 5 avril 2019 pour la Création d'un élevage de poules pondeuses en plein air au lieu-dit "L'Antaisaie" - M. Pierre MARAIS

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 bis Description des principaux résultats issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Ligne recyclage 8003 : une cuve de récupération d'eau de pluie sera mise en place (60 m³) et alimentera la station de traitement de l'eau afin de diminuer la consommation d'eau du réseau communal.
 - Ligne recyclage 8004 : création d'une nouvelle station de traitement de l'eau
 - Utilisation de l'eau en circuit fermé pour le lavage des déchets de polyéthylènes
-
-

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments transmis dans le porter à connaissance (absence de rejets supplémentaires significatifs) et après analyse de l'état initial du site, la société TRIOWORLD devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé. | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|--|--------------------------|
| 1 | | <input type="checkbox"/> |
| 2 | | <input type="checkbox"/> |
| 3 | | <input type="checkbox"/> |
| 4 | | <input type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

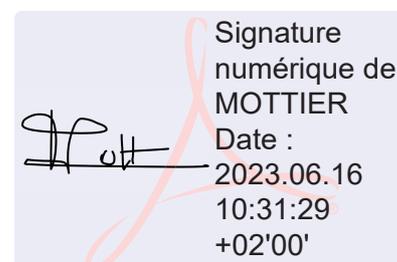
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)